



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 48/81

Concerne: Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de Mademoiselle Patricia Carmen Jacqueline YOSBERGUE, de nationalité Française.

Municipal responsable: M. Fernand MATHEY

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Par lettre du 28 août 1981, Mlle Patricia Yosbergue a demandé à la Municipalité d'être agrégée comme bourgeoise de notre Commune.

Née à Genève le 19 mai 1961, fille unique, d'origine française, elle est élevée par ses parents dans la religion catholique, lesquels sont propriétaires d'une villa en bordure du lac, Rte de Lausanne 113, à Prangins. Tandis que son père exerce la profession de pharmacien près de la Firme ZYMA SA, sa mère n'a pas d'activité professionnelle lucrative.

Mademoiselle Yosbergue a toujours suivi ses parents entrés en Suisse le 15 juillet 1965. Du 1er novembre 1967 au 25 juin 1968, la famille Yosbergue est à nouveau en France, pour raisons professionnelles; dès lors et sans interruption, elle est installée à Prangins jusqu'au 30 janvier dernier. Date à laquelle la villa est mise en location et la famille Yosbergue quitte Prangins pour Dully.

Patricia suit les classes enfantines et les quatre années primaires au collège de Prangins; ensuite elle fréquente les classes du collège secondaire de Nyon, section classique, et obtient son certificat. De langue maternelle française, l'intéressée étudie l'anglais et l'allemand, langues vivantes, et le latin, langue morte. A la reprise des cours, elle poursuit ses études au gymnase de Lausanne, branche classique, pour ensuite étudier le droit.

Mademoiselle Yosbergue présente bien, s'exprime clairement, ajoute souvent le geste à la parole, fait preuve de beaucoup d'assurance, se sent à l'aise vis-à-vis de son interlocuteur; elle déclare être en parfaite santé, pratique le ski, la natation, sans aller jusqu'à la compétition.

L'intéressée n'a pas de fortune personnelle; elle se déplace de son domicile au collège à bicyclette ou utilise les transports publics; son comportement n'a jamais attiré l'attention des services de police tant municipale que cantonale.

L'intéressée est titulaire d'un passeport français, d'une autorisation d'établissement (Livret C) et d'un certificat d'immatriculation.

Patricia ne pense pas que sa nationalité française puisse la désavantager dans l'exercice de sa future profession, mais souhaite cependant obtenir le droit de bourgeoisie de Prangins.

Ses grands-parents, domiciliés en France, constituent la seule attache qu'elle a avec son pays d'origine. Domiciliée à Prangins dès l'âge de 4 ans jusqu'en janvier dernier, Mlle Yosbergue se sent davantage suisse que française.

En conséquence, la Municipalité unanime a décidé de vous demander d'accorder la Bourgeoisie de Prangins à Mlle Yosbergue et vous propose de fixer à Frs. 100.-- la finance de cette agrégation, selon la réglementation actuellement en vigueur.

Nous tenons à préciser que notre Commune se doit de ne pas accorder son droit de bourgeoisie trop facilement, car il ne s'agit pas, comme c'est le cas pour d'autres communes, de saisir l'occasion pour redresser une situation financière difficile. Toutefois, nous estimons que le cas que nous venons d'exposer est digne d'intérêt, la candidate présentant toutes les garanties voulues.

C'est pourquoi nous prions le Conseil Communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal no 48/81 relatif à la demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Prangins de Mlle Patricia Yosbergue,
- lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1/ d'accorder la Bourgeoisie de Prangins à Mlle Patricia Yosbergue.
- 2/ de fixer à Frs. 100.-- la finance d'agrégation, selon la réglementation actuellement en vigueur.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 12 octobre 1981 pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

F. Mathey



Le secrétaire

A. Badel